

Les pratiques scolaires sportives de nature : état des lieux et perspectives

3° rencontres du Pradel, 14 septembre 2007 Mirabel (Ardèche)
organisées par sportsnature.org et le CERMOSEM
sous la direction de J. Corneloup et JP. Ranc



Synthèse

Ces rencontres du Pradel ont été l'occasion de réfléchir sur la situation des pratiques sportives de nature au sein des établissements scolaires. En effet, comme le souligne O. Hoibian, si cette présence des sports de nature ne date pas d'hier, il ne faut pas considérer celle-ci comme acquise et inscrite dans une progression linéaire. Contrairement à certaines idées, si on parle beaucoup de ces pratiques dans la société, il serait abusif de considérer leur présence comme une évidence dans le monde scolaire. Bien évidemment, certaines académies comme la région Rhône-Alpes, semblent fortement impliquées dans leur développement ; on peut aussi noter un investissement important des instituteurs de l'académie d'Aix-Marseille dans ce secteur ; tout comme, certains établissements scolaires par l'intermédiaire d'enseignants ou d'équipes pédagogiques sont fortement actifs et font vivre « le plein air ». Cependant derrière ces multiples initiatives et caractéristiques territoriales, bien des lieux sont marqués par une absence de pratiques sportives de nature ; et certains parlent même d'une régression par rapport à la situation historique. Bref, les sports de nature seraient ainsi des pratiques marginales au sein de l'institution scolaire et leur légitimité bien souvent contestée, au-delà des bonnes intentions affichées aujourd'hui par l'intermédiaire des directives ministérielles.

Lors de ces rencontres, là où ces pratiques sont présentes et se développent, les participants nous ont exposé toute la richesse de leur enseignement scolaire et la manière dont ces pratiques pouvaient légitimement avoir « leur place » dans l'école. Si la question de l'encadrement reste un « problème » (qui doit et peut encadrer ? avec quel statut ? dans quel cadre ?...), on peut noter la diversité des cadres scolaires dans lesquels ces pratiques peuvent se dérouler : sports étude, UNSS, classe aménagée, cycle scolaire, sortie nature, sortie découverte d'un terroir,... Là encore, la notion de projet semble centrale pour favoriser la mise en place de cette dynamique, comme il apparaît fondamental aujourd'hui de savoir « monter » des projets avec le soutien des acteurs locaux et territoriaux. L'école doit donc potentiellement s'ouvrir sur son environnement pour trouver les moyens financiers, nécessaires pour le développement de cette dynamique ; tout comme elle a besoin de partenaires pour l'encadrement dans le secteur primaire par des « bénévoles », motivés pour participer à ces actions. On observe ainsi la présence de spécificités des sports de nature à partir du moment où l'on quitte le gymnase et les murs d'escalade ; situation qui nécessite d'engager un autre rapport dans la manière de développer ces pratiques à l'école. Par exemple, l'aspect sécuritaire est une dimension importante à prendre en compte¹ qui renforce là encore la spécificité de ces activités ; de même, on pourrait ajouter la relation à un environnement d'action et périphérique largement engagé dans la définition de la logique motrice et culturelle des sports de nature. La reconnaissance d'un domaine d'action, propre à ces pratiques, a bien été présentée lors de cette journée !

Pour aller plus loin, on a bien senti la présence d'un débat concernant l'espace d'action référent pour la pratique des sports de nature : au fond, quels lien et place pour l'itinérance et le lieu fixe sous forme de « stade de pratique » ? Quelle relation entre la surface et la profondeur de la nature dans la façon d'immerger les élèves dans la nature ? Quelle autonomie donnée aux élèves dans la pénétration de la nature ? On observe toute la complexité de ces questions concernant les niveaux d'adaptation possibles des élèves aux différents milieux de pratique. Dès lors, la question du projet scolaire ne va pas de soi selon les registres émotionnels valorisés (performance, épreuve, compétition, défi, contemplation,...), les formes de compétences sollicitées (motrice, sécuritaire, relationnelle, stratégique,...) et les formes et types de pratique proposées (cycle scolaire, stage, unss, sport-étude, classe nature, thème de convergence,...). Enfin, la pratique des sports de nature peut s'inscrire dans une approche transversale du milieu d'enseignement (serait-ce une autre

¹ Si la maîtrise sécuritaire de la pratique est une condition incontournable, il semble important de souligner la faible accidentologie des pratiques sportives de nature, enseignées à l'école. Au-delà des représentations habituelles véhiculées par le sens commun, « on se casse moins dans ces pratiques que dans bien d'autres » (cf B. Soulé et J. Corneloup, Sociologie de l'engagement corporel, Armand Colin, 2007).

spécificité ?) que bien des intervenants ont exposé même si certains ont aussi souligné leur propre richesse culturelle qui justifie déjà leur présence dans le monde scolaire...

Ces échanges ont été aussi importants pour révéler la capacité des enseignants à fabriquer des sports de nature adaptés au monde scolaire. On ne peut ainsi sous-estimer leur disposition à innover dans la manière de concevoir des épreuves sportives en UNSS, leur capacité à proposer des aménagements sous forme de stade sportif de nature ou en encore leur faculté à imaginer des formes d'encadrement et de progression novatrices. Les enseignants nous ont ainsi proposé des pistes stimulantes pour favoriser la pratique scolaire pour des publics aux demandes multiples ; sans aucun doute, il y a matière pour continuer la production et la transmission de connaissances partagées, réfléchir à des innovations et adaptations possibles en fonction des contextes institutionnels et territoriaux ; mais surtout pour montrer que la place des sports de nature dans le monde scolaire est un enjeu important et que l'on ne peut envisager une culture sportive scolaire globale sans accorder une plus grande présence aux sports de nature dans cette formation et au sein de cette institution.

Au fond, à une époque où la question du développement durable est posée, la manière de concevoir les liens avec la nature, la conception logistique des pratiques ou encore les liens avec les territoires de pratique ne peuvent plus échapper à l'EPS dans son rôle d'accompagnement à la définition des bonnes pratiques. De même, penser les loisirs pour nos contemporains nécessite de s'interroger sur le sens des pratiques récréatives, sur les liens entre loisir et travail, entre lieux de vie et lieux d'agrément, et donc sur la manière d'envisager les loisirs sportifs de nature et leur assimilation par le corps social. L'école doit ainsi être impliquée dans cette réflexion et cette transmission des loisirs récréatifs. A ce titre, les sports de nature représentent un enjeu fondamental pour penser la cité de demain dans la façon d'envisager le lien entre l'ici et l'ailleurs, l'urbain et le rural, le corps et son environnement, la vie et la mort, les éco-systèmes et les patrimoines, le sportif et l'esthétique, le soi et les autres,... Bref, une école en phase avec la dynamique actuelle se doit de constituer des objets d'enseignement, intégrant les sports de nature. Il s'agit ainsi de promouvoir leur appropriation culturelle par les élèves et faire en sorte que l'environnement du milieu scolaire et de la cité ne soit pas un non-lieu pour eux !!



Mais pour atteindre cet objectif, l'institution doit se donner les moyens de favoriser l'implication des enseignants et des établissements scolaires qui pour différentes raisons (sécuritaires, absence de compétences initiales, contraintes logistiques et financières, pressions parentales), hésitent à s'investir dans ce secteur. Si les études montrent la forte disposition des élèves à pratiquer les sports de nature, on peut penser qu'un des enjeux d'une pratique scolaire concerne la nécessité d'accompagner le corps enseignant. Il serait temps de réfléchir à des mesures pour encourager, à nouveau, ce mouvement d'ouverture du monde scolaire !

Participants aux tables rondes

- Ardito Laurent, P.EPS, chargé de mission APPN au rectorat de Lyon, manager du team de raid aventure OUTDOOR EXPERIENCES
- Astier Vincent, P.EPS, lycée sport nature de Die, Académie de Grenoble
- Bartczak Frédéric, STAPS de Font-Romeu, responsable de la filière management des sports de loisirs de nature et de montagne
- Bourdeau Philippe, UFR Géographie, représentant le CERMOSEM (première structure universitaire ardéchoise, antenne de l'université J.Fourier de Grenoble, lien : <http://iga.ujf-grenoble.fr/cermosem/presentation.html>)
- Bayle O, P.EPS, Académie de Clermont-Ferrand
- Bluteau Serge, Faculté des sports de Marseille Luminy, responsable des enseignements relatifs à l'escalade
- Corneloup Jean, STAPS Clermont-Ferrand, Président du réseau Sportsnature.org, lien : <http://www.sportsnature.org/index.htm>
- Deltour Sylvaine, IA-IPR EPS, Académie de Grenoble
- Denante Loic, P.EPS, guide de haute montagne, moniteur de ski, Académie d'Aix-Marseille
- Duchamp J.F, P.EPS, Académie de Clermont-Ferrand
- Faure Michel, Conseiller Pédagogique Départemental (école primaire), Bouches du Rhône
- Guieu Jean-Marc, Conseiller Pédagogique de Circonscription (école primaire), Bouches du Rhône
- Hoibian Olivier, socio-historien, Université de Toulouse
- Jallet Marcel, Conseiller Pédagogique Départemental (école primaire), Bouches du Rhône
- Joffrin Michel, directeur national adjoint de l'UNSS, en charge du dossier APPN
- Lesaux Fabien, STAPS de Brest
- Mathieu Bernard, Conseiller Pédagogique de Circonscription (école primaire), Vaucluse, responsable des épreuves EPS du concours de recrutement des professeurs des écoles sur Aix-Marseille
- Motta Daniel, Chargé de recherche à l'INRP de Lyon
- Paccoud Marie-Pierre, P.EPS, Académie d'Aix-Marseille
- Ranc Jean-Philippe, P.EPS, FA IUFM, Académie d'Aix-Marseille
- Thomine Joel, CREPS de Vallon Pont d'Arc, pôle ressource national sports de nature

Liste e-mails respectifs :

ph.bourdeau@free.fr, j.corneloup@libertysurf.fr, jean-philippe.ranc@orange.fr, dnjoff@unss.org, Sylvaine.Deltour@ac-grenoble.fr, ardito.outdoor@wanadoo.fr, micheletienne.faure@libertysurf.fr, guieu.jeanmarc@free.fr, marcel.jallet@wanadoo.fr, bernardmathieu84@hotmail.com, astierv@club-internet.fr, loic.denante@neuf.fr, marie-pierre.paccoud@wanadoo.fr, bartczak@univ-perp.fr, serge.bluteau@wanadoo.fr, fabien.lesaux@univ-brest.fr, olivier.hoibian@wanadoo.fr, j.thomine@creps-rhone-alpes.com, duchamp.jf@aliceadsl.fr, bayleolivier@neuf.fr, dmotta@inrp.fr

Contributions :

Dhellemmes Raymond, IA-IPR EPS honoraire, *la position de l'AEPS sur l'EPS (en débat à ce jour)*

Chausson Yves, P.EPS, Co-coordonnateur de l'étude ECOEPS, Académie d'Aix-Marseille, *éléments de l'enquête ECOEPS relatifs aux pratiques sportives de nature dans l'enseignement de l'EPS*

EXPOSE DES MOTIFS

Mais que se passe-t-il dans le monde scolaire concernant les pratiques sportives de nature ? Si pendant bien longtemps, ces pratiques ont eu une place importante dans les établissements scolaires (associations sportives, classes vertes, enseignement, stage,...), les années 90 ont été marquées pour différentes raisons (accidents, responsabilité, directives ministérielles, coût,...) par une baisse des investissements dans ce secteur. Pourtant, on ne peut sous-estimer l'intérêt que ces pratiques représentent dans la formation des élèves. Mais au-delà des observations erratiques que l'on peut avoir sur le sujet, qu'en est-il actuellement de la réalité de cette pratique ? On observe en ce moment des signes de réinvestissement dans ce secteur de la part des stations de sports d'hiver qui s'inquiètent de l'avenir de leur clientèle et souhaitent de nouveau accueillir des classes de neige ; de même, les régions et les communautés de communes redécouvrent des relations avec le monde scolaire en relançant les sorties nature, en développant des évènements... ; et puis les prestataires ne sont pas en reste en imaginant d'autres formes de stages pour les écoles. Bref, des signes de reprise de la pratique dans ce secteur se perçoivent, mais quelle analyse en font les spécialistes de l'enseignement ? Peut-on déceler des mouvements historiques qui interviennent dans la dynamique scolaire de ces pratiques ? La conjoncture est-elle favorable ? On peut de fait se demander si les enseignants d'EPS sont nombreux et impliqués dans ces pratiques aujourd'hui et comment celles-ci sont vécues et perçues par les élèves. Et puis que se passe-t-il en STAPS et dans les IUFM du côté de la formation des enseignants ? Les formations, les options, les stages, les pratiques enseignées, les examens ou encore les concours à l'agrégation et au CAPEPS sont-ils l'objet d'investissement important orienté sports de nature ? Le temps semble propice à interroger la place que cette « filière » occupe au sein de l'école et à envisager les orientations que celle-ci risque de prendre dans les années à venir.

En poursuivant le propos, on peut s'interroger sur la manière dont l'EPS et les associations sportives scolaires s'approprient ces pratiques ? Le traitement de celles-ci est-il identique à celui des années 1960, 80 et 90 ? Enseigne-t-on différemment ? Quelle place occupe la nature, le risque, la performance, l'évaluation dans le contenu dispensé ? Peut-on observer la présence d'une culture scolaire des sports de nature qui se différencie de la pratique fédérale, des pratiques récréatives ou faut-il noter une continuité et des liens entre ces univers ? Les publications (universitaires, enseignants, collectifs,...) sont sûrement des ressources intéressantes à consulter pour noter les différences et les points communs entre les pratiques d'hier et d'aujourd'hui. Sans doute, la prise en compte de publics aux caractéristiques spécifiques (handicapés, milieux sociaux, âge, taille, poids,...) doit intervenir dans la déclinaison des contenus de cours. Et puis, les orientations théoriques autour de l'action située, de l'intentionnalité, de l'acte d'enseigner ou encore de la verbalisation ont sans nul doute provoqué des changements dans l'approche de l'enseignement et du cours d'EPS via les sports de nature. De même, l'émergence de nouvelles pratiques (escalade sur structures artificielles, raids, VTT, parcours aventure, géo-caching, éco-pratique,...) a dû avoir un effet dans l'approche de ces activités et des fonctions que le corps enseignant souhaite transmettre. Enfin, à une époque où l'on a beaucoup parlé de responsabilité, d'instruction civique, de respect de la règle et des autres, quelle place occupe ces données sociales et citoyennes par rapport à celles d'engagement, de prise de risque, de mérite, d'effort ? Bref, ce temps de la réflexion et de l'échange doit permettre d'interroger les différents acteurs qui aujourd'hui investissent en tant qu'enseignants, inspecteurs, formateurs, prestataires... les sports de nature et la nature. L'objectif est d'arriver en écoutant leurs expériences, leurs analyses, leurs critiques, leurs conceptions à se faire une idée un peu plus précise sur la situation de cette filière dans le monde scolaire sans sous-estimer les perspectives que l'on peut énoncer sur l'avenir de celle-ci.

1° table ronde : Dynamique des sports de nature à l'école

(9 h 30– 12 h)

Animateurs : J. Corneloup et JP. Ranc

Le propos consistera à partir d'une approche politique, historique et institutionnelle à saisir la place que les sports de nature occupent au sein de l'école. Peut-on parler de mouvements historiques ? Quelle place les APPN occupent-elles aujourd'hui au sein des établissements scolaires ? Quelles fonctions sociales, pédagogiques et scolaires sont légitimement reconnues à ces pratiques ? Les parents, les inspections académiques, les instituts de formation, les professionnels... sont-ils aujourd'hui disposés au développement de ces pratiques ? Sans doute, il faudra aussi montrer la présence de différences géographiques qui interviennent dans la diffusion et le développement de ces pratiques en fonction des régions, des départements et des acteurs. Enfin, sur la base de cette réflexion, quels sont les enjeux pour l'EPS dans les années à venir dans la perspective d'élaborer un projet d'EPS qui accorde une place et une présence aux pratiques sportives de nature ?

Relation des interventions

La place des APPN scolaires dans vos différentes structures : augmentation, stagnation, régression. Place / aux autres pratiques ? Comment peut-on expliquer cette situation ?

Deltour

En préambule, je voudrais faire un constat ; on peut observer une évolution des pratiques en 10 ans. De 1998 à 2006, on a augmenté d'une façon significative en collège la pratique des APPN. C'est plus facile de faire cette évaluation en collège / au lycée (tout le monde fait la même chose alors qu'au lycée, on trouve de nombreuses options). On peut plus facilement développer les APPN à l'école que les APA (artistique). La relation au corps est plus difficile avec les APA qu'avec les APPN. On peut aussi montrer l'existence de fortes variations au sein de l'académie de Grenoble entre par exemple l'Ardèche et la Savoie. On pratique plus en Savoie (avec plusieurs explications possibles sur les écarts).

Ranc

On parle ici d'augmentation des pratiques à Grenoble alors que des études nationales montrent plutôt une stagnation et une faible présence de ces activités à l'école.

Thomine

Les données nationales parlent de 4% de pratiques APPN à l'école.

Bartczak

Les pratiques d'excellence (sports co, athlétisme, gymnastique) sont sur-représentées (95 %). Alors que les APPN restent marginales même dans les départements marqués par une forte présence de sites sportifs de nature (Aude, Pyrénées orientales). Bref, la pratique scolaire reste marquée par une sur-représentation de cette trilogie.

Mathieu

Dans le primaire, une des contraintes vient de l'encadrement. Le B. O. de 99 laisse une place aux APPN et y associe le plus souvent un encadrement extérieur. On a pu développer le VTT et l'escalade, un peu de spéléo (CYCLE 3) en plus des pratiques que l'on pouvait faire jusqu'à présent

(randonnée et C. O. au CYCLE 2). En Vaucluse, 200 classes ont pratiqué ces activités. Chaque enseignant élabore sa propre programmation et l'Ecole propose un panel d'activités assez large.

Marseillais

Dans l'évaluation du PAD EPS 550 écoles ont répondu ; l'activité la plus pratiquée est l'athlétisme , la 7^e activité est la C.O., puis la voile, l'équitation... Les souhaits des collègues : forte demande de pratiques d'APPN.

Joffrin

Les APPN se développent à l'UNSS. En 2001, on avait 8,9% de licenciés APPN et 9,8 en 2006. A ces données, il faut ajouter les pratiquants qui peuvent en cours d'année faire des APPN après avoir fait une autre pratique avant ; d'où l'existence d'un décalage entre le nombre de licenciés et les pratiquants par activités scolaires qui ne sont pas tous comptabilisés par la licence. 114 487 licenciés APPN et 136 000 pratiquants APPN (augmentation de 5%). Forte augmentation de l'escalade par exemple.

X

Dans le secondaire, augmentation des activités (C. O. et escalade).

Ranc

Une enquête a été réalisée dans les collèges de l'académie d'Aix-Marseille. Celle-ci montre que les collèges pratiquent en majorité les APPN et on peut aussi montrer une plus forte pratique que dans les lycées.

Bluteau

A l'UFR STAPS de Marseille, on peut penser que la pratique est équivalente à celle que l'on enseignait il y a 10 ans. Mais on a réduit le nombre de pratiques enseignées.

Ardito

On peut noter une augmentation des pratiques sport nature enseignées à l'école en Rhône-Alpes et d'une manière encore plus significative au niveau de l'UNSS (comme en VTT, en ski, en C. O. ...), dans les championnats d'académie et nationaux, où l'on note une forte augmentation des licenciés. On observe aussi l'entrée d'enseignants non spécialistes à la base des sports de nature qui se mettent à les enseigner. Pratiquement tous les établissements ont à ce jour une programmation des sports de nature.

Bayle

A l'UNSS ski, on observe une forte augmentation des pratiquants ; celle-ci est en partie liée au changement des formes d'accès en permettant aux bons skieurs qui ne sont pas forcément des spécialistes de pratiquer des compétitions à partir de la mise en place de nouvelles formules ; celles-ci leur donnent l'occasion de se faire plaisir. Une volonté émerge ; celle de faire en sorte que cette pratique ne soit pas qu'une pratique réservée à l'élite. D'où la forte explosion de nombre de pratiquants. Ce public sait qu'il peut faire des compétitions au niveau de leur établissement, des championnats académiques mais aussi qu'ils peuvent aller au championnat de France. Cela marche très bien. Ce ne sont pas des spécialistes mais ils ont aujourd'hui leur place, des concurrents à leur niveau et ils peuvent prendre goût à ces activités.

Ardito

Je confirme cette approche ; ce changement a été impulsé depuis quelques années. Les formules UNSS permettent à des non-spécialistes de participer à ces championnats (VTT kayak et ski de fond avec les formules établissement en particulier,...). Ces formules (équipes mixtes, formes ludiques tel que le skier cross sont en décalage avec les pratiques fédérales habituelles et font parfois souche . En ce sens, l'UNSS et les profs d'EPS ont innové avec des formules plus adaptées aux motivations

actuelles de la jeunesse (l'équipe, la mixité, l'aspect ludique...). Certaines fédérations sportives s'en sont inspirées : le nordic cross en ski, le trophée national du jeune vététiste...



Duchampt

On a accueilli les championnats de France en VTT à SUPERBESSE et on a vu qu'au niveau du collège des équipes d'établissements mieux classées que les équipes d'excellence. Le niveau a donc augmenté. On peut aussi noter que des choix ont été faits au niveau de l'UNSS de ne pas copier les pratiques fédérales ; de se démarquer vraiment.

Sur les dernières années, on note une augmentation du nombre de pratiquants qui aujourd'hui semble stagner. Cette évolution concerne surtout les pratiques qui sont faciles à organiser et d'accès plus abordable pour les scolaires.

Thomine

Il faut faire attention à bien identifier les pratiques que l'on classe dans la famille des APPN car lorsque l'on parle de l'augmentation des pratiques de l'escalade bien souvent celle-ci concerne les SAE à 90 % , ce qui pose le problème de son inscription dans les APPN. Le problème concerne l'UNSS où les formules proposées sous forme de raid ou de défi qui sont des formules douces et peu compétitives (pour certaines d'entre elles comme les chalenges sports nature) d'où là encore la nécessité de faire des différences entre les compétitions classiques et les autres formules qui émergent.

Joffrin

A l'UNSS, on constate une forte augmentation de la pratique... Nos statistiques portent sur les inscriptions ; mais de là à dire que ces pratiques sont premières ; on en est loin. L'escalade arrive loin derrière les sports collectifs.

Hoibian

Il paraît nécessaire de prendre un peu de temps pour évoquer les évolutions présentées dans le texte introductif en les envisageant de manière un peu plus précise. Il faut notamment les situer dans une

chronologie. D'un point de vue historique quels sont les changements auxquels on assiste ? Continuité, rupture, régression, ... ?

Il me semble que l'on observe une progression à partir des années 1960. En effet, si on envisage une période plus longue, à partir des années 1945 par exemple, la configuration historique n'est pas la même. A cette époque, on peut noter la présence de pratiques de « plein air » à travers l'hébertisme, l'initiation sportive, les grands jeux scouts durant les 3 heures qui viennent compléter la leçon proprement dite. Les pratiques de nature au sens actuel étaient peu représentées.

A partir des années 60, des changements sont intervenus à l'occasion du processus de sportivisation de l'EPS engagé par Herzog : la ½ journée de sport (1961), les I.O. de 1962 centrées sur les sports de base (gymnastique, athlétisme, sports collectifs) et la systématisation de la compétition sont autant d'indicateur de ce changement. La leçon d'EPS comme les 3 heures de la ½ journée de sport sont orientées vers l'alternance de l'entraînement et de la compétition. Les activités de nature sont tout à fait exceptionnelles et leur pratique se limite à quelques établissements.

La situation change avec la « révolution culturelle » de mai 1968, marquée par l'émergence et la diffusion des sensibilités anti-hiérarchiques auprès des jeunes générations, la remise en cause des pratiques compétitives, le développement des disciplines douces et les APPN ; toutes ces activités instaurant un nouveau rapport au corps, rapport plus sensible, plus à l'écoute des sensations, des tensions intérieures en harmonie avec la nature. Les professeurs d'EPS jouent souvent un rôle pionnier lors de l'émergence de ces nouvelles activités. Ils contribuent incontestablement à l'essor de ce changement... Ces disciplines nouvelles vont commencer à être prises en compte dans les concours notamment pour les épreuves pratiques du CAPEPS (Voile, escalade, parachutisme, ski...). Certains enseignants d'EPS qui dans leur pratique personnelle sont devenus des adeptes de ces nouvelles activités, vont chercher à les introduire à l'école. On a ici une conjoncture culturelle particulière avec une dynamique impulsée par les enseignants d'EPS qui souhaitent innover à l'école.

La construction des premiers murs artificiels d'escalade, au début des années 1980, a certainement contribué à la diffusion de ces pratiques à l'école et à leur légitimation. On observe par la suite des encouragements institutionnels à l'élargissement de l'éventail des activités proposées dans le cadre scolaire. Les I. O. de 85/86 sont une incitation très claire de la part de l'institution en faveur d'une ouverture de l'EPS à ces activités en plein essor. En 1993, on note même cette décision surprenante : la création par le Ministère de l'EN d'un groupe de pilotage national pour « développer la pratique des activités de pleine nature dans le cadre de l'EPS ». L'enjeu portait sur la définition des contenus d'enseignement dans la perspective de la rédaction des nouveaux programmes (1996 – 2000). Six Académies avaient été choisies pour mener des expérimentations pédagogiques en ce sens. Trois universités d'été ont été organisées dans le cadre de ce programme. Il s'agissait de donner davantage de légitimité à ces pratiques de nature dans le cadre des séances d'EPS, par rapport aux disciplines classiques. En 1985, les sports dominants restaient les sports de base comme le montre bien l'enquête publiée dans les annexes de l'ouvrage de Hébrard EPS, Réflexions et perspectives. Mais à partir de cette époque on observe indiscutablement une volonté institutionnelle d'ouverture vers les pratiques sociales du moment. L'école se doit de les prendre en compte dans la définition de ses programmes d'enseignement. Ce courant favorable perdure dans les années 1990.

Cependant, on peut noter une difficulté à poursuivre ce mouvement avec le conflit entre l'inspection générale et le SNEP, ce dernier s'opposant à toute référence à la notion de « domaines d'action ». Ceci s'est traduit par un retour en arrière dans les programmes (adoption d'une définition classique avec les programmes de 1996) où les disciplines de nature n'apparaissent plus comme un domaine équivalent aux autres. On peut ainsi parler d'une régression par rapport aux avancées des années 1990. Il faut attendre quatre ans et la publication des programmes des lycées en 2000, pour voir cette orientation s'affirmer à nouveau. La notion de « compétences culturelles » redonne une légitimité aux activités de nature en reprenant pratiquement à l'identique le regroupement initié sous le vocable de « domaine d'action ». Tout cela pour dire qu'il apparaît difficile de nier une

continuité entre 1985 et 2006, dans la volonté de l'institution de voir la place des activités corporelles les plus récentes être davantage intégrées dans l'école.

Au niveau national, deux enquêtes ont été réalisées auprès de élèves, l'une en 1985 et l'autre en 2006. La comparaison, sur laquelle nous travaillons avec Gilles Combaz, permet de rendre compte de l'évolution des pratiques scolaires et des attentes des adolescents. Les résultats montrent du point de vue des pratiques effectives le maintien d'une certaine permanence mais aussi quelques indices de changement. Stabilité avec l'athlétisme et les sports collectifs qui restent en tête du palmarès des activités les plus souvent enseignées. Mais aussi modification en sports collectifs (avec le volley qui remplace le handball) et le développement de nouvelles pratiques comme le badminton ou le tennis de table qui devancent souvent la gymnastique sportive.

Le constat est moins favorable pour les activités de nature : la première activité citée dans l'enquête 2006 est l'escalade. Elle n'apparaît qu'en 14^o position. Contrairement à ce que l'on pouvait imaginer, il n'y a pas un véritable bouleversement dans la hiérarchie des pratiques enseignées mais une simplement une ouverture limitée. En %, lorsque l'on fait des regroupements par famille, on trouve 4% de sports de nature dans l'enseignement de l'EPS ; donc, pas de véritable chamboulement... On observe également des variations en fonction des Académies. Il faut aussi ajouter la constance des attentes des élèves pour la pratique des activités de nature (85 % d'élèves souhaitent pouvoir les pratiquer à l'école). On peut parler d'une aspiration profonde et durable car les demandes des élèves étaient déjà tournées vers ces activités en 1985 (Enquête SPRESE), de même qu'en 1976 (Enquête J&S).

En conclusion, on peut retenir la faible amélioration de la place des pratiques de nature en EPS. Cela ne leur permet pas de sortir de leur marginalisation dans le cadre scolaire. Si une légère progression existe, elle est loin d'être aussi spectaculaire que les pronostiques pouvaient le laisser penser... !

Thomine

Je confirme la forte demande des élèves pour la pratique des sports de nature.... Cependant, on peut noter l'absence d'une volonté politique pour suivre ce mouvement ; par contre, il me semble important de tenir compte de l'existence de nombreuses pratiques lors de stages, de classes vertes, les sections sportives, les itinéraires-découvertes, dans les associations sportives scolaires qui ne sont pas prise en compte dans les données communiquées.

Il me semble aussi important de noter le rôle joué par les bases de loisir, par les stages jeunesse et sports, par les aménagements péri-urbains qui aujourd'hui permettent une pratique plus aisée et pratique pour les établissements scolaires.

Deltour

Je suis en partie d'accord sur les analyses faites ici ; il me semble important de dire qu'en tant qu'IPR il est possible d'impulser une politique de développement fort. On a aujourd'hui un contexte institutionnel favorable qui tient aux programmes et à la volonté de l'institution de favoriser cette progression : via la formation continue, le soutien aux initiatives locales, l'incitation auprès des professeurs d'EPS pour respecter les textes, le montage de projets éducatifs locaux,... Dans ce cadre, les politiques peuvent jouer un rôle important dans ce développement. En Savoie, par exemple, 70 % des collèges font du ski de fond ! Grâce à une politique porteuse, liée à l'histoire des régions et à des dynamiques locales, l'ancrage des sports de nature peut être très fort dans certains établissements, villes et départements. On peut aussi remarquer que dans certains cas, les élèves et les enseignants n'inscrivent pas ces pratiques dans l'évaluation de leurs activités, pour différentes raisons... On note par exemple la présence de projets interdisciplinaires qui associent plusieurs enseignants qui marchent très bien mais qui ne sont pas toujours comptabilisés en tant que pratiques d'EPS.

On observe aussi toute une dynamique qui existe en Rhône alpes avec les parcs régionaux où de nombreux projets voient le jour... Un contexte institutionnel est favorable à ce développement vec

les conseils généraux et régionaux. Je note ainsi un contexte global beaucoup plus favorable qu'auparavant au développement de ces pratiques dans un cadre plus territorial.

Bartczak

On observe une forte demande en formation continue de stage portant sur l'enseignement des sports de nature. Mais on peut s'interroger sur les raisons de cette demande. En fait, une des explications de celle-ci concerne la formation initiale où l'on observe dans les STAPS une forte diminution de la formation sportive de nature. Les APPN se retrouvent beaucoup dans la filière management. Par contre dans les concours, les APPN sont très faibles actuellement... Un grand changement est ainsi à noter par rapport aux années passées. Concernant les professeurs d'EPS, lorsqu'on les interroge, il apparaît que ceux qui enseignent les sports de base le font pour des raisons pratiques et logistiques et par un manque d'ouverture à d'autres activités ; par contre, l'association sportive reste le lieu privilégié pour la découverte de ces pratiques. Ici, on est plus proche du loisir que de l'éducation. On retrouve la question de la légitimité des APPN dans l'école par rapport à des questions d'évaluation par exemple.

Deltour

Est-ce que vous connaissez les thèmes de convergence qui permettent de croiser les pratiques enseignées ; on a ici des pistes de développement intéressantes à proposer...

Bartczak

Par rapport aux enseignants, dans les discours les APPN ne font pas sérieux, l'image de loisir domine,... On en revient toujours à une question de légitimité par rapport aux autres pratiques (évaluation, travail, éducation,...).

Instituteur

. Je pense qu'il faut accompagner les enseignants à la découverte de ces pratiques pour qu'ils puissent se les approprier et les enseigner. L'environnement doit être aménagé pour faciliter l'accès et rendre la pratique plus facile pour un enseignant qui ne possède pas la culture des spécialistes.

Bluteau

Il existe toujours une suspicion par rapport à l'établissement scolaire ; une fois de plus, les images de loisirs, « ce n'est pas sérieux » restent des images collectives fortes exprimées par de nombreux acteurs de l'école. Lorsque l'on organise un stage, il faut plus que pour les autres activités justifier de cette pratique, en plus des problèmes de sécurité, de coûts, de logistique... qui nécessitent de passer du temps pour convaincre le chef d'établissement, les parents d'élèves.... La question de la légitimité est encore posée ; d'où la nécessité de construire un projet d'établissement solide et pérenne dans le temps. Cela suppose la capacité à démontrer son utilité, la maîtrise globale des objectifs d'enseignement et de pouvoir soi-même encadrer ces pratiques pour diminuer les coûts et justifier de sa compétence à les proposer.

Mathieu

A l'école primaire, le problème que nous rencontrons concerne l'encadrement des pratiques dites « à encadrement renforcé » (APPN). Pour certaines, comme le ski ou l'escalade, le recours à des B. E est souvent la solution retenue par les enseignants. Cela a un coût, d'où la centration sur la C. O., la randonnée : c'est plus facile... parce que, réglementairement, le prof d'école est autorisé à les mener seul. Pour quelques activités à la marge (sites proches de nos structures), et que l'on peut proposer comme l'escalade ou le VTT on sollicite des bénévoles. Quelle que soit l'option retenue, l'enseignant reste responsable de l'activité qu'il programme dans le cadre de ses enseignements.



X

Mais pourquoi vous ne vous appuyez pas plus sur des bénévoles ? Les parents d'élèves par exemple...

Mathieu

Cela se fait bien sûr, mais il y a des obstacles.... La réglementation exige une formation du bénévole pour qu'il puisse justifier de sa compétence. Cela demande que le Conseiller Pédagogique puisse organiser le nombre de sessions nécessaires sur des temps accessibles aux parents d'élèves, que le bénévole se libère de ses obligations professionnelles, ... et suppose que l'IA accepte d'engager sa responsabilité sur ce terrain : les dispositions pour la qualification sont laissées à l'initiative des départements sur la base d'un cahier des charges proposé par la direction des écoles ... cahier des charges très exigeant et peu pragmatique.

Deltour

Avant de partir, je tiens à dire que les APPN posent toujours le problème pour l'école primaire du co-encadrement . Dans certaines académies comme Toulouse on a interdit le co-encadrement en ski par exemple (les IPR) ; ce qui a participé à fortement diminuer la pratique. D'où cette orientation vers la C. O. ou le ski de fond car l'enseignant peut à lui tout seul gérer cette pratique. D'une manière plus générale, c'est la question de la responsabilité et de la responsabilisation qui est posée dans la gestion de ces pratiques. On peut revenir sur certains accidents (les Orres,...) ; où bien souvent, les encadrants professionnels (guide, clubs,...) sont directement concernés....

Pour moi, le réinvestissement dans un projet de développement des enfants dans leur milieu de vie doit devenir un vecteur central pour légitimer la valeur de l'enseignement des APPN à l'école. On inscrit alors les APPN dans un cadre plus large par exemple celui du développement durable qui peut favoriser sa reconnaissance dans le milieu institutionnel.

Hoibian

On voit bien qu'il y a un contexte institutionnel favorable, mais on peut observer des blocages, des freins qui nuisent à son développement ; pour moi, il me semble que le rôle des représentations est fondamental à prendre en compte pour expliquer cette situation. La formation de enseignants par rapport à l'habitus sportif par lequel ils ont été formés joue un rôle important pour expliquer cette situation.

Bartczak

On peut montrer le rôle des parents d'élève qui par leurs représentations classiques du sport ne comprennent pas toujours la finalité de ces pratiques à l'école. A l'exemple d'une C. O. que j'avais enseignée dans un établissement scolaire où les parents me demandaient pourquoi j'avais organisé une partie de cache-cache à l'école.... !!!

Lesaux

Pas de moyens, ou très faible ; problème de représentations (« les APPN ce n'est pas sérieux ») ; les collègues sourient... cette situation, on la retrouve aussi en STAPS ... Donc, comment donner une image sérieuse à ces pratiques dans un cadre de formation à l'école ou à l'université ? Problème aussi du temps pour préparer ces pratiques ; problème aussi de la compétence des enseignants, de la place de ces pratiques dans les concours...

Ardito

Les bacs ski de fond et VTT ont trois années d'existence dans notre académie ; on note que ces bacs connaissent du succès auprès de élèves, plus de 160 candidat au VTT en 2008 . C'est un moyen de reconnaissance efficace de l'activité par l'institution. En termes de respectabilité, je n'ai pas le sentiment d'absence de sérieux ; bien au contraire. Les sports de nature se déroulent dans un espace ouvert, les gens peuvent nous voir . C'est l'occasion de montrer nos modes de fonctionnement, notre gestion de la sécurité, notre approche, notre pédagogie, il fait saisir cette chance.

Concernant les jeux Rhône-Alpins des sports de nature, organisés pour la première fois en 2007 , nous avons arrêté les inscriptions à 600, mais on aurait pu aller jusqu'à 1000 jeunes!!! Et la région nous demande pour 2008 de poursuivre le projet , d'accueillir plus de monde Donc, forte demande institutionnelle autour des APPN. On note ainsi un climat régional porteur ! La reconnaissance est forte lorsqu'il y a des liens avec la communauté enseignante et avec d'autres acteurs locaux dans le cadre de partenariat. Et comme le disait Sylvaine (Deltour), autour du thème de l'écologie et du développement durable, on peut facilement donner du sens à ces pratiques en les rendant plus citoyennes, pour que d'autres acteurs puissent s'y impliquer (les parcs par exemple). Au niveau de l'UNSS, les jeunes ne sont plus seulement consommateurs, mais ils ont un rôle réel de co-organisateur ! Nous avons développé depuis bientôt 10 ans un programme de jeunes officiels. Les grands événements UNSS reposent aussi en partie sur leur contribution. Tout cela pour dire, qu'aujourd'hui dans notre région, nous avons largement le soutien institutionnel pour valoriser et légitimer la place des APPN dans le cadre scolaire !

Bayle

Je suis assez d'accord avec ce que viens de dire le collègue ; il faut tenir compte de la motivation de l'enseignant dans sa volonté d'instaurer cette pratique dans son enseignement ; et puis, dans notre territoire, les acteurs locaux nous soutiennent beaucoup. On arrive à faire beaucoup de plein air car on est soutenu par eux ; je vais les voir, on les sollicite, on monte des projets ensemble !!! On a une reconnaissance si on s'ouvre à ces échanges locaux. Cela ne peut marcher que si la communauté locale s'implique car on n'a tellement peu de moyens à l'éducation nationale que l'on ne peut fonctionner autrement ! On doit s'appuyer sur les compétences locales et faire avec eux. L'EPS doit s'ouvrir et ne pas se refermer pour réussir le développement de ces pratiques.

X (!)

Attention quand même à la tendance à la commercialisation de ces pratiques qui peut modifier les finalités poursuivies ; avec des enjeux commerciaux importants ! D'où la question : l'école doit-elle se refermer sur elle-même (pour éviter cette rencontre avec le secteur commercial) ou s'ouvrir à son environnement local ? La pratique doit faire la preuve de sa légitimité scolaire mais comment et sous quelle forme et avec quelle partenariat ?

Ranc

En écoutant les propos des uns et des autres, il semble important d'améliorer les liens avec les autres disciplines au sein des établissements scolaires mais aussi de s'ouvrir à des partenariats ou/et à des relations plus fortes avec les acteurs locaux parce l'on n'a pas les moyens à l'éducation nationale de fonctionner en autonomie. Et j'ajouterai en prenant un exemple dans l'académie de Marseille que pour monter un dossier de subventions dans le cadre d'un projet scolaire, l'institution nous demande, nous oblige à avoir des partenariats pour accepter notre demande. Exemple concernant la C. O., on demande une subvention de 1000 euros pour obtenir un transport. On obtiendra des aides si on fait intervenir les forestiers. De même, on peut avoir des liens avec des photographes (comme en escalade) ; idem avec l'hôpital (test de VMA) ; donc les institutions publiques nous incitent à avoir des partenariats pour accepter nos demandes.

Ardito

Oui, exemple des jeux rhônes alpes version hiver...

Bayle

Au sujet de la commercialisation, l'important concerne le profit que mes élèves peuvent en retirer. Ce qu'ils peuvent faire grâce à ces moyens octroyés ; donc, si on peut faire du ski alpin, du ski nordique, du VTT, c'est parce que l'on a des bus gratuits et plein de petites choses. Donc, ce sont des aides publiques mais je sais qu'il existe aussi une finalité commerciale puisque les élèves deviendront des consommateurs (investissement à long terme), des pratiquants... Cela fait partie aujourd'hui d'un échange entre les différentes parties prenantes sur un plan local. Tout le monde peut y trouver son intérêt.

Duchamp

Si les professeurs d'EPS ne sont pas capables de montrer leurs compétences dans la gestion et l'enseignement de ces pratiques, et bien dans les années à venir, on peut nous retirer l'encadrement de ces pratiques (mais aussi sur les autres pratiques). Donc, attention à ne pas toujours considérer que ces pratiques ne peuvent se développer à l'école que si des extérieurs encadrent ces activités. De même, c'est lourd de devoir toujours justifier ce que l'on fait ; c'est lourd de devoir passer par l'interdisciplinarité pour justifier la pratique du plein air ! Ce que l'on peut apporter aux élèves ; idem sur la question de la légitimité de ces pratiques par rapport aux collègues et aux parents ; lors du départ pour un stage, les parents nous disent : « bonnes vacances » ; les collègues ont au départ aussi cette représentation, mais lorsqu'ils nous accompagnent sur des stages, ils se rendent bien compte de la charge importante de travail que cette gestion demande ! Le co-encadrement existe depuis longtemps ; comme dans les écoles primaires concernant les piscines ; idem dans les collèges, où certains collègues organisent des stages de ski et prennent plusieurs moniteurs de ski pour assurer l'encadrement... (dans des classes transplantés) ; d'où la question : lorsque l'enseignant n'a pas la compétence pour enseigner ces pratiques, a-t-il le droit ou faut-il lui donner la possibilité de le faire ? Quelle est la limite à ce genre de pratique ?

Thomine

Il me semble important de dire que les sports de nature sont des pratiques qui ne coûtent pas cher par rapport aux autres ; si évidemment, on intègre le coût des installations...

Concernant le co-encadrement et la compétence des enseignants, bien sûr il faut parler de formation, mais il faut voir aussi la réalité des pratiques avec cette idée de milieu spécifique ou à certains moments des milieux qui peuvent devenir très spécifiques en fonction des conditions

physiques et sociales rencontrées. Donc, la question de quel milieu et à quel moment devient fondamentale à prendre en compte pour définir la bonne compétence à avoir pour l'encadrer. Une compétence fine et affinée sur le milieu et la technique devient nécessaire.

Ardito

Il est évidemment important que les prof. EPS gardent la maîtrise constante de ce qui s'enseigne à l'école. Mais d'une manière générale, un enseignant qui passe par des intervenants extérieurs et fait la démarche de développer cette pratique, obtient des aides et le soutien de l'institution, il constitue son réseau, je pense que son projet est légitime et doit être encouragé ; même si nous, spécialistes, on trouve cette pratique à la marge de la bonne pratique en relation avec l'esprit que nous défendons. La mise en programmation des APPN est une démarche souvent lourde, contraignante, et on peut dire que toute initiative doit être encouragée et si possible encadrée. La finalité étant que les jeunes pratiquent dans des conditions optimales. Je ne vois pas non plus une opposition entre les professionnels types BE et les enseignants, qui sont des professionnels de la pédagogie, des ponts et des liens sont possibles, ils peuvent permettre d'enrichir nos deux approches de l'activité.

Marseillais

Le grand danger serait de confier la pratique à des organismes extérieurs ; aujourd'hui cette pratique qui consistait à confier les élèves à des professionnels ou des bénévoles sans implication de l'enseignant, cela n'est plus possible maintenant ; les textes en primaire imposent une implication et une présence des enseignants dans le cours d'EPS, dans la pratique...

Les textes obligent les instituteurs à s'appuyer sur des professionnels ou des bénévoles pour encadrer ces pratiques. Mais en fonction des départements, les qualifications demandées ne sont pas les mêmes ; mais globalement, on observe une forte qualification demandée (ex. qualification fédérale) ; mais chez nous à Marseille, on considère que l'instit. qui s'engage dans ces pratiques à des compétences pour le faire (sinon il ne le ferait pas). Mais comme il doit s'appuyer sur des bénévoles l'enseignant doit, lui, évaluer la compétence des parents pour encadrer la pratique (par rapport aux tâches données). Cela a été acceptée par l'institution. Une formation est dispensée par un CPE (un jour) ; Ce CPE est un médiateur pour bien définir le contrat de responsabilité avec les bénévoles et les pratiques et tâches possibles ! Ce dispositif mis en place a permis de maintenir cette pratique des sports de nature ; 200 classes peuvent ainsi faire des APPN dans ce cadre (escalade, VTT,...). Le rôle du conseiller pédagogique est fondamental pour favoriser cette mise en pratique. On note ainsi une progressive augmentation de la pratique en milieu scolaire, suite à la baisse des années 1990.

Thomine

Les lieux aménagés et bien encadrés où les pratiques marchent bien ce sont les lieux où il existe un noyau de pratiquants, une dynamique locale qui valorisent et peuvent aider à la mise en place de ces pratiques. En Ardèche, on a une gamme de professionnels et de bénévoles formés qui sont capables d'aider et de travailler sur des pratiques à risque (qui ne sont pas forcément celles que l'on croit) ; le vélo est de loin la pratique la plus dangereuse... Concernant jeunesse et sport, il est vrai que de nombreux changements sont à noter suite à la baisse de l'implication de cette institution dans la pratique scolaire ; mais d'autres formes de participation sont possibles comme avec la création du pôle national de sports de nature situé à Vallon (aménagement des espaces, CDESI, collaboration, échange,...)

Ardito

La formation historique des prof. d'EPS via jeunesse et sport a fortement baissée ; ce qui peut nuire au développement à venir de ces pratiques dans le milieu scolaire.

Thomine

Les BPJEP sont les nouvelles formes de formation au ministère des sports ; tous les BE deviendront des BP ; un technicien de ces pratiques est le seul à pouvoir encadrer ces pratiques (ex. brevet de randonnée) et aider les instituteurs à les enseigner.

Bluteau

Il me semble important de rappeler la relation entre qualification et compétence, car ceci a toujours été un problème. Faut-il avoir fait du terrain d'aventure pour encadrer sur une S. A. E. ? Il y a parfois un décalage entre le lieu de pratique pour les scolaires et la sur-qualification des professionnels présents !

Thomine

Cela se fait tout doucement par rapport au référentiel de certification ; en STAPS, les étudiants peuvent passer l'initiateur...

Suchet

Je suis étudiant ; j'ai un exemple à donner sur les conflits jeunesse et sport / STAPS. Je connais deux étudiants : l'un qui travaillait peu (et faisait beaucoup la fête) ; l'autre (qui travaillait beaucoup et a réussi son CAPEPS) ; le premier n'ayant pas réussi son CAPEPS a passé son B. E. en ski et est devenu professionnel de la pratique. On voit ainsi deux cultures de formation qui aujourd'hui se séparent dans la manière de construire leur qualification...

Bluteau

On en revient de nouveau à la question de la différence entre qualification et compétence et sur le problème de l'aptitude à enseigner certaines pratiques et dans quel cadre.

Thomine

Je pense aussi important de rappeler que le rapport aux APPN n'est pas le même historiquement en fonction des époques. Concernant mon exemple, j'ai découvert très tardivement les APPN puisqu'à cette époque ces pratiques n'étaient pas tellement développées et mes parents n'étaient pas impliqués dans ce milieu ; alors qu'aujourd'hui les familles, les enseignants, les centres de vacances,... proposent de multiples occasions de découvrir ces pratiques ; ce qui peut expliquer le fait que 85 % des élèves sont disposés à la pratique scolaire de ces activités.

Marseillais

Il me semble important de rappeler que l'important n'est pas seulement de savoir combien d'élèves pratiquent les APPN à l'école mais combien d'élèves pratiquent dans leur loisir et pourront le faire et le feront plus tard ; soit on les fait découvrir pour la formation et l'éducation durant le temps scolaire soit on le fait avec une volonté de s'ouvrir aux pratiques sociales possibles par la suite.

X

Historiquement, on a vu se développer des lieux de réflexion sur les sports de nature à l'exemple des Universités d'été des APPN, il y a quelques années. Aujourd'hui, nous avons encore besoin de lieux de rencontres et d'échanges sur ce thème.

Annexes

- éléments d'enquête ECOEPS d'Aix-Marseille impulsée par l'inspection régionale EPS

2° table ronde : Conception de l'enseignement et de la pratique des APPN

(14 h – 16 h 30)

Animateurs : J. Corneloup et JP. Ranc

Il s'agira dans cette deuxième partie des rencontres de s'orienter vers une étude plus approfondie de l'acte d'enseignement dans la perspective de mieux saisir le contenu dispensé aujourd'hui, le choix des pratiques retenues et la forme pédagogique privilégiée. Enseigne-t-on de la même façon que dans les années passées ? L'association sportive a-t-elle transformé son projet ? Existe-t-il une culture scolaire de sports de nature ? Quelles valeurs sont aujourd'hui affichées dans la transmission des contenus d'enseignement proposés dans le cours d'EPS ? La question du genre est-elle pertinente dans la transmission de la culture sportive de nature ? Les aspects techniques et sécuritaires sont-ils dominants sur la transmission de « l'esprit des sports de nature » ? Au fond, il s'agit de se rendre compte de la manière dont aujourd'hui les professeurs d'EPS, les professeurs des écoles, conçoivent, s'investissent et enseignent dans le quotidien de leurs établissements scolaires. Quelle est la « forme scolaire » de ces pratiques que l'on pourra notamment observer sous l'angle : de la réglementation ; des structures, espaces, matériels utilisés ; de la formation des enseignants ; du corpus des contenus d'enseignement ?

Relation des interventions

Corneloup

Présentation du plan de questionnement de cette deuxième table ronde organisée en deux parties. Dans un premier temps, il s'agira de proposer au débat : les conceptions de l'enseignement relatives aux APPN, les contenus, le choix des APS, les éventuels changements historiques. Bref de développer une lisibilité quant aux formes de pratique scolaire des sports de nature. Le deuxième temps portera sur la définition d'une culture des APPN, quelles attitudes, quel rapport à l'engagement, au risque, à l'effort, au plaisir ? Quelle relation à l'environnement, au patrimoine ? Enfin, il sera question des liens entre la culture scolaire et la culture sportive.

Ranc

Avant d'aller plus loin dans le propos, je vous propose un extrait, particulièrement éclairant pour notre débat, de la contribution de R.Dhellemmes définissant la prise de position de l'AEEPS sur l'EPS par le collectif du CEDRE.

L'AEEPS est une association de spécialistes de l'EPS, le CEDRE en constitue l'un des groupes ressource.

- AEEPS : Association des Enseignants d'Education Physique et Sportive
- CEDRE : Collectif d'Etude Disciplinaire et de Réflexion sur l'Enseignement

le C.E.D.R.E défend le principe d'une autonomie relative d'une culture scolaire des APSA, construite de façon réfléchie et débattue, par recours et aux dépens des spécialités d'origine et de leurs rationalisations spontanées.

Traits essentiels des positions actuelles adoptées par les membres du CEDRE :

- On n'enseigne pas les APSA
Les APSA existent comme objets culturels formalisés. Pas comme objet d'enseignement.
Ce qui existe ce sont des élèves qui pratiquent les APSA dans les conditions qu'impose le cadre scolaire .
- En EPS, la mise à distance des formes de pratique sociale est une évidence
- Il est impossible de former les élèves en EPS sur le même modèle que celui qui fonde les initiations sportives
- De ce fait, l'EPS fait pratiquer les APSA sous des formes scolaires singulières voire originales
- Ces pratiques ne peuvent que s'écarter des formes canoniques d'origine. On peut évoquer à ce sujet une reproblématisation de ces pratiques
- La pertinence culturelle est garantie par l'activité adaptative sollicitée chez les élèves pratiquants, plutôt que par le respect de règles formelles

Deux définitions clefs :

- Nous entendons par «*culture scolaire des APSA* » la pratique d'APSA sous des formes scolaires, permettant, dans le contexte de contraintes diverses, d'articuler les visées d'enseignement (transmission d'un patrimoine de techniques, de pratiques, de valeurs et de symboles attachés aux jeux et aux sports) et d'éducation (à la santé et à la citoyenneté).
- Une «*forme de pratique scolaire* » vise donc à provoquer une activité adaptative singulière et appartenant en propre à telle ou telle APSA dans le but d'acquérir des compétences traduisant des contenus pertinents pour l'école

Corneloup

Lançons à présent le débat sur la spécificité des APPN, qu'est-ce qui les différencie des autres activités sportives, quelle est leur pertinence dans l'enseignement ?

Thomine

On ne parle plus aujourd'hui d'APPN mais de sports de nature (consensus général sur cette appellation)

Bluteau

Se pose la question d'une difficile frontière à définir : est-ce que le cyclisme sur route, l'escalade sur structure artificielle, sont des APPN ? Pour aller plus loin dans l'ambiguïté, le ski de piste réalisé dans le cadre d'une station , on pourrait parler de techno-nature (ou de milieu naturel aménagé, reproduit), est-il un sport de nature ? Finalement, quel est le plus petit dénominateur commun qui fasse consensus aujourd'hui pour classer des activités en sports de nature ?

Corneloup

On pourrait débattre longtemps autour de cette thématique, la question centrale n'est-elle pas : pourquoi enseigner les sports de nature à l'école ?

Bluteau

Les enjeux essentiels portent sur l'apprentissage d'une motricité d'adaptation vis-à-vis de l'incertitude du milieu, des valeurs de responsabilité, de sécurité, d'environnement. Mais, se font jour des conceptions divergentes de l'enseignement (selon les lieux, les formations) s'ouvrant, pour les caractériser rapidement, soit vers une approche sportive, compétitive, dans un milieu plutôt aseptisé, soit vers la recherche d'une dimension aventureuse en milieu naturel.

Corneloup

Deux grands modèles culturels donc.

Ardito

Ces concepts sont actuellement en pleine mutation. Deux remarques :

- en milieu incertain, l'expert oriente sa pratique vers une réduction de l'incertitude
- quand une activité accède au statut olympique, elle prend une « forme » olympique réduisant l'incertitude (exemple de l'aménagement des pistes de poursuite en ski de fond promouvant finalement de l'athlétisme sur neige)

A noter que ces modèles culturels posent question à l'enseignant débutant fortement lié à des références sociales à l'inverse de l'enseignant expert qui se permet plus de liberté.

Duchampt

Peut-on, de toute façon, envoyer des élèves dans un espace sauvage ? La notion, employée par P.Parlebas, d'espace « semi-domestiqué », n'est-elle pas raisonnable pour un espace scolaire (au regard de finalités de sécurité et d'évaluation) ni suffisamment éclairante pour situer les APPN hors du champ des espaces dits « domestiqués » (la paraffine du saut en longueur par ex)

Guieu

Il me semble important à ce niveau de préciser de quel point de vue se place t'on : enseignant ou élève, expert ou non expert ? Du point de vue de l'élève et selon son niveau, l'espace, quel qu'il soit (ex de la course d'orientation dans la cour, le stade, le parc) peut générer des incertitudes. Dans un autre sens, la variété du terrain (différence entre un cross et une course de durée) va générer de l'adaptation. On peut ainsi dire que l'espace et le terrain aménagent les incertitudes selon le niveau de chacun.

Duchampt

En complément, quatre critères peuvent être avancés pour une qualification : engagement, exposition, difficulté, incertitude

Corneloup

Je vous propose de revenir à l'intérêt de proposer des APPN à l'école

Thomine

Devant la multiplication des formes de pratiques nous devons faire des choix. Qu'est-ce qui apparaît fort ? Premièrement il me semble qu'il nous faut sortir (nous sommes des urbains), ensuite c'est d'être dans l'environnement, enfin c'est le nomadisme, la découverte.

Corneloup

Qu'est-ce qu'il se passe dans les APPN qui ne se passe pas ailleurs ? Quel est le plus ?

Bayle

Ce qui me paraît essentiel est la notion de « vrai », on ne triche pas. Dans d'autres activités, on peut s'arrêter, dire « pouce ». Là, une fois engagé, on est seul face à soi-même et il faut revenir...

Ranc

Est-ce que la pratique des sports de nature passe forcément par une pratique en nature ?

Ardito

Relativement à la notion d'aventure, non. Pour moi qui ai réalisé des raids sur toute la planète, il est plus aventureux de me retrouver sur un terrain de rugby...rires..

Le critère qui me paraît premier, le dénominateur commun pouvant contribuer à définir les sports de nature est que la réponse est donnée par le milieu. L'une d'elles par exemple, si l'on se trompe, étant la chute (vtt, escalade, ski,...).

Motta

La spécificité des APPN ne me semble pas faire question chez les enseignants. Personnellement, j'avance une interprétation relative à l'escalade : elle pose la question du rapport à la mort.

Thomine

J'ai envie de prendre le contre-pied du mot pour développer la notion de boucles de plaisir. Nul besoin, en effet, d'entraînement, de victoire, de formation, pour accéder au plaisir. C'est pour moi l'intérêt majeur des sports de nature que de permettre à chacun de trouver un niveau de pratique à sa mesure où il est sûr de réussir. Ainsi le senior réalisant sa boucle de ski de fond au jeune débutant s'exprimant dans du 3+ en escalade, conduisent des parcours « à plaisir » au regard de leur ressources.

Ardito

Oui, c'est la variété des formes de pratiques qui permet les différents cheminements d'expression et de plaisir. Le rapport à la mort, le défi, en est un, mais bien évidemment pas dans le cadre scolaire.

Jallet La réalisation dans le cadre scolaire suppose de revenir heureux et en bonne santé. Je confirme la notion de réalisation individuelle. Les élèves d'une classe de Cour Préparatoire en spéléologie peuvent explorer une grotte selon des niveaux très différents mais tous ressortir animés d'un sentiment de plaisir. Ce n'est pas le cas par exemple pour les sports collectifs qui peuvent générer de la frustration.

Pour revenir sur la pratique en milieu naturel, les contraintes scolaires (moyens) nous conduisent classiquement à débiter sur des structures ou espaces artificiels (SAE ou cour de récréation pour la course d'orientation). Cela ne nous apparaît pas en opposition avec « l'esprit » des sports de nature, une des finalités restant par ailleurs l'organisation de « la » sortie en milieu naturel.

Bluteau

Il reste entendu qu'une des spécificités est une motricité développée en relation avec le milieu. Mais si l'on prend l'exemple du pan en escalade, quid de la dimension symbolique ? Au-delà de cet aspect, ce qui m'apparaît être l'un des dénominateurs communs, en tous cas pour moi un critère décisif, est l'idée d'une appropriation esthétique de l'environnement. Parler de sports de nature, c'est aussi parler de paysages.

Denante

Pour avoir eu l'opportunité de conduire des clients, d'enseigner l'escalade devant une grande variété de publics, je reste particulièrement attaché à la qualité et densité des rapports sociaux générés par cette activité. Peut-être, effectivement, que les mises en tension d'un rapport à la mort, au plaisir, ce côté « vrai » du milieu naturel, la réalité de ses réponses, conditions, participent de cette qualité. Autre élément et non des moindres, les sports de nature représentent un support d'enseignement particulièrement favorable quant à la mixité d'un public. Nous pouvons y noter, en ce sens, la réussite remarquable des filles. Enfin ces activités permettent de sortir du cadre scolaire.

Guieu

Si j'avais à argumenter vis-à-vis d'un parent d'élève, j'insisterais sur la nécessaire prise en compte du milieu (évolutif par exemple s'il a plu) et donc pour ce faire, comment outiller l'élève en éléments de lecture, de décodage, pour rendre intelligibles des choix, garants ultérieurement de son autonomie, de sa sécurité.

Corneloup

Permettent-elles d'envisager d'autres manières sur la base desquelles va se construire le social ? La solidarité sous-entendue, peut-elle être un appui par exemple pour résorber la violence ? Est-ce qu'il se passe quelque chose qu'on ne voit pas dans le cadre des activités dites classiques ?

Bartczak

Les finalités de l'EPS présentées dans les textes officiels, promeuvent comme deuxième objectif l'accès à la culture des APSA et comme troisième objectif de permettre à chaque élève d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion de sa vie physique future.

Hors, différentes enquêtes (MJS, INSEE) attestent que les activités enseignées généralement en EPS (les « classiques » athlétisme, gymnastique, natation, sports collectifs) sont délaissées lors d'une pratique physique adulte. Ne sommes nous pas en train de passer à coté de la culture que nous souhaitons faire acquérir ? Quid de l'entrée des « loisirs futurs » à l'école ?

Sur un autre point, de la mesure semble souhaitable quant à la manipulation de notions du type : rapport à la mort, le concept du « vrai », naturel versus artificiel... Ne sont elles pas également contenues dans d'autres activités ? Dans notre table ronde d'experts en sports de nature, essayons de garder une position neutre et non d'opposition. Sur le plan de l'esthétisme, par exemple, pratiquant de canyons et initiateur de la création d'un canyon artificiel à Argeles, il me semble vain d'opposer l'esthétique des canyons naturels et celle tout aussi remarquable d'une réalisation humaine.

Ce qui me paraît à souligner, est que les sports de nature sont porteurs de valeurs se situant à l'interface de l'école et de la société. L'intérêt serait peut-être d'étudier leur entrée à l'école.

Ranc

Diverses réponses ayant été apportées à la question du « pourquoi ? », pourrions nous à présent, sur la base de cas concrets relatifs à une ou plusieurs activités, nous centrer sur la question de la mise en œuvre, des contenus enseignés, bref sur la forme scolaire de ces pratiques ? Quelle singularité, originalité ?

Jallet

Il ne me semble pas, tout d'abord, que l'école ait pour mission de préparer aux loisirs. Les enjeux qui apparaissent importants pour l'école relativement aux APPN et que l'on ne met peut-être pas en œuvre avec la même intensité dans d'autres supports d'enseignement, sont :

- instaurer ou restaurer (cas des classes CLIS par exemple) la confiance en soi : l'exploit à sa mesure
- la solidarité
- la sécurité
- le respect de l'environnement

Joffrin

L'UNSS propose des compétitions qui attestent d'une volonté de se démarquer du modèle fédéral. La forme singulière tient essentiellement dans le fait de proposer des compétitions par équipes. Y sont donc particulièrement recherchées des valeurs de solidarité et de convivialité. On peut citer par exemple : la descente en kayak réalisée en équipe de deux bateaux qui se suivent, la course d'orientation où il s'agit pour tous les membres de l'équipe d'arriver ensemble, de courses en VTT où les temps des différents membres sont additionnés, idem pour l'escalade avec un système de points. On peut également mentionner l'originalité de la notion de joker dans l'équipe (la moins bonne performance n'est pas retenue) visant à dédramatiser l'erreur éventuelle. Enfin, la présence obligatoire (escalade) d'un jeune officiel non compétiteur (affecté au jury de l'épreuve) dans la constitution de l'équipe.

Denante

Le championnat de France UNSS d'escalade constitue en ce sens un bon exemple. Il s'agit d'une formule par équipe où les points acquis individuellement sont additionnés (à l'exception du joker).

L'épreuve est dite « flash » (à vue dans le milieu fédéral) ce qui permet à tous de regarder les grimpeurs, commenter, s'entraider pour la mémorisation, mais aussi bien sûr de favoriser la convivialité. La présentation aux difficultés est progressive donc réalisation de tous, même modeste. Enfin, présence d'un jeune officiel par équipe.



Joffrin

Retenons en complément que le sport scolaire se démarque en plein accord avec le sport fédéral. De nombreuses conventions de partenariat sont signées, les innovations se développent dans les deux secteurs et l'on peut dire que les influences sont réciproques.

Thomine

Pour rendre toutefois un éclairage proche de la réalité, n'occultons pas le fait que plus de 90% des pratiques se déroulent hors compétitions et fédérations.

Joffrin

Parallèlement au pôle compétition, l'UNSS développe un pôle animation et un pôle promotion dans lequel sont notamment réalisées des formes innovantes dans les raids multi-activités.

Lesaux

Signalons également à ce niveau, promues par les textes du MEN (accompagnement des programmes 2000/2001 classes de 2nd, 1^{ère}, Tale), les diverses modalités possibles d'enseignement de pratiques (exemple pour l'escalade : sportive, randonneur, fun) .

Ardito

D'accord pour le faible nombre de compétiteurs, mais les « formes » utilisées en compétition représentent un « marqueur » pertinent, dans le sens où elles sont d'une part, le reflet de

l'innovation produite dans les pratiques (phase ascendante), d'autre part, après « digestion » de la phase compétitive, elles vont finalement déteindre sur la pratique du plus grand nombre. Ce qui m'intéresserait à présent est que l'on aborde la notion de ce qui s'enseigne.

Guieu

Pour démarrer par le primaire, nous pouvons relater, comme cas concret, le travail effectué en course d'orientation. Il s'agit pour nous de travailler sur l'espace (adapté au cycle d'enseignement) pour proposer différents niveaux de réalisation. Nous proposons également comme variable différents niveaux de guidage (jalons, photos, croquis, plan). Permettre aux élèves de construire, en adéquation avec leurs ressources disponibles, des compétences en course d'orientation suppose donc, pour nous, au regard de l'hétérogénéité d'une(des) classe(s), de croiser des espaces et des procédés de guidage (cf dispositif USEP en annexe).

Jallet

Ce dispositif prend du sens ensuite par les liens interdisciplinaires. Parmi les disciplines ou compétences convoquées, la géographie, les mathématiques, les sciences, la maîtrise du langage, pour ne citer que les plus évidentes permettent des échanges fructueux. On peut émettre à ce niveau l'idée d'une réciprocité disciplinaire. En maternelle, par exemple, l'entrée s'effectue par le conte (une variante du « petit chaperon rouge »). Il s'agit d'aller chercher (selon différents niveaux de guidage) les ingrédients de la galette (farine, lait, œuf,...) comme autant de balises de course d'orientation. Le loup est le gardien du temps (« je met ma chemise... »), il implique donc la course. Finalement, c'est tout un projet interdisciplinaire qui se met en œuvre, jusqu'à la confection de la galette et sa dégustation.

Ranc

Points clefs donc pour ce qui s'enseigne à l'école primaire : la différenciation des espaces et guidages, le sens donné par l'interdisciplinarité, la dimension émotionnelle du conte, de la trajectoire (randonnée, escalade, CO...d'un point A à un point B, dixit Marie-Pierre Paccoud vers les travaux de S.Testevuide 1996 « *lire le milieu, décider d'un projet et agir pour conduire son déplacement* »), où l'on peut voir un parallèle (S.Bluteau) avec la symbolique de l'épreuve chère à Bernard Jeu.

Pourrait-on s'orienter à présent sur un éclairage dans le secondaire ? Quels contenus sont mis en œuvre pour promouvoir les compétences mises au programme par les textes officiels ?

Ardito

Pour intervenir relativement à notre objet, au niveau de la formation professionnelle continue, je voudrais ici relater les préoccupations des collègues, dont ceux qui n'ont pas ou peu d'expérience dans l'enseignement des sports de nature.

En amont d'enjeux de compétence, l'objectif premier des enseignants d'EPS est de mettre les élèves en activité, dans des conditions de sécurité (questionnement institutionnel sur les règles, les normes de pratique), en gérant la paix sociale et en générant du plaisir.

Ce n'est lorsque ce premier point est acquis que va ensuite se poser la question : qu'est ce que je vais leur apprendre ?

On remarque à ce niveau que le « débutant » va utiliser des formes de pratique très proches du modèle fédéral alors qu'il n'a ni le même public, ni le même contexte de travail. La difficulté sur ce support d'enseignement, est alors de lui « restituer » ses compétences d'enseignant d'EPS, c'est-à-dire sa capacité à adapter, bricoler, « tordre » des formes « classiques » pour proposer des contenus pédagogiques orientés vers son public et contexte. Dans cette optique, il y a un nécessaire travail sur l'espace, et l'on peut envisager la notion de « stade de pratique ».

Les contenus sont ensuite orientés selon différentes approches et conceptions de l'activité cachées dans les « convictions intimes » des enseignants et notamment chez les experts. Les gens enseignent finalement ce qu'ils sont. On peut ainsi constater des orientations : sur le risque (intéressant vers les

publics difficiles par exemple), sur l'effort, l'itinérance, le ludique...A noter, les différences de représentations sociales des activités. Il y a un choc culturel, par exemple, entre la représentation de l'enseignant expert en sport de nature problématisée en règle générale par la notion d'itinérance (descendre une rivière), et celle des élèves centrée sur le ludique (jouer sur la vague) pour lesquels descendre une rivière n'a pas de sens. On peut trouver un exemple identique en ski, où plutôt que la descente d'une piste, l'intérêt pour les élèves est de sauter 70 fois la même bosse dans l'après-midi. De fait, la pratique du rodéo, free-ride, free-style, va générer chez nos élèves le développement d'une virtuosité qui peut atteindre un écart considérable avec celle de l'enseignant formé à l'itinérance.

Corneloup

Faut-il alors renforcer la motricité ludique, vertigineuse, d'équilibriste, dans la formation ?



Ardito

C'est incontestablement un levier important pour dynamiser les contenus scolaires tout en préservant, éventuellement, la capacité pour l'élève d'être itinérant.

Guieu

Un levier et/ou un mode d'entrée dans l'activité à l'exemple des stratégies d'entrée dans l'activité danse où il s'agit de partir de « l'univers » des élèves.

Corneloup

Quels liens, quels contenus, pour le passage d'une motricité acquise dans des espaces aménagés vers une motricité de l'itinérance ?

Astier

Le cas du lycée sport nature de Die (section sportive de nature, alpinisme et kayak) est atypique dans la mesure où il s'agit d'un public volontaire (ce qui n'est pas le cas en général dans le cadre scolaire) auquel il est proposé une formation sur trois ans. Dans ces conditions, effectivement, nos contenus visent l'acquisition de l'autonomie vers des réalisations d'itinérance. Nous insistons particulièrement sur l'analyse des situations, du milieu, de la météorologie, pour conduire des choix de réalisation vers un optimum de sécurité ainsi que la confrontation et adaptation à une certaine rudesse des conditions.

Bayle

Les modes d'entrée dans l'activité sont fortement dépendantes du public. Les élèves de section sportive peuvent rapidement être orientés vers la notion de performance, par exemple, puisque la

valeur du goût de l'effort est déjà acquise. Il n'en va pas de même pour les publics types de l'EPS qui supposent des entrées modulées sur leurs représentations. Ceci étant, notre rôle est aussi de travailler à la transformation de ces représentations en proposant différentes formes de travail dont des contenus techniques.

Thomine

C'est certainement la complexité des sports de nature qui a conduit, historiquement depuis une trentaine d'années, l'émergence de formes facilitantes, « décortiquant » en quelque sorte les activités et permettant l'accès au plus grand nombre (ex : alpinisme, escalade en terrain d'aventure, escalade sur site école, SAE, pan,...). De fait, également au regard de l'évolution des matériels, il est possible de proposer des entrées par l'itinérance, comme par exemple la descente de parties de rivière faciles sur des bateaux stables, maniables, ouverts.

Ranc

Les questions sont donc : Quelles formes proposer, accessibles pour l'ensemble des enseignants (sachant que la forme d'itinérance requiert des compétences d'expert pour en garantir la sécurité c'est-à-dire la capacité à intervenir à tous moments sur tous problèmes) et quels milieux pour un public scolaire ?

Duchamp

L'itinérance requiert de plus des qualités physiques pas forcément disponibles sur l'ensemble d'un public hétérogène.

Guieu

La réalisation d'une itinérance, d'une trajectoire, pose le problème de franchissement d'obstacles. Il faut donc bien évidemment s'assurer que l'ensemble d'une classe en a les capacités. Mais cela passe surtout par un travail de différenciation. En primaire, nous organisons des randonnées dès le cycle 2 (maternelle grande section, cour préparatoire, CE1) où la randonnée de niveau 1, par exemple, propose une durée d'une heure sur un milieu plat. Nous travaillons donc sur des déclinaisons de niveaux de parcours, mais on peut également, à l'intérieur d'un même parcours, proposer des obstacles de différentes difficultés permettant aux élèves d'opérer des choix de réalisation selon leurs ressources.

Jallet

Citons également, au départ d'un colloque en Bretagne en 2006, les travaux effectués par la Fédération Française de Voile en partenariat avec l'Inspection Académique des Bouches du Rhône (création d'un DVD) qui proposent des niveaux d'itinérance déclinés en : exploration, sensation, performance.

Parlant de différenciation, nous devons également travailler sur les formes d'intégration possibles d'élèves handicapés.

Ardito

Il y a un point déterminant que je souhaite également évoquer et qui lie les notions de plaisir et de peur, c'est la chute. Dans l'ensemble des sports de nature, la gestion de la chute (vol en escalade, dessalage,..) les « réchappes », représentent un contenu d'enseignement majeur.

Si cette étape est mal négociée, il en reste des blocages importants. L'acquisition de la forme technique de réchappe (esquimautage, vol...) marque bien la fin de l'initiation et le début du perfectionnement.

Ranc

Arrivant au terme de cette réflexion certainement incomplète, notamment sur la question de ce qui s'enseigne, et qui appelle des prolongements, comment contribuer à la lisibilité des formes scolaires, à la crédibilité du choix des sports de nature comme support d'enseignement ?

Thomine

Nous avons peu évoqué la question de la nature, la transversalité, la culture, l'espace. Peut-on faire autre chose que du sport dans les sports de nature ? C'est une question que les enseignants d'EPS doivent se poser.

Ce travail est réalisé dans le primaire (M.Jallet) où les notions d'interdisciplinarité, d'environnement sont intégrées lors des pratiques. Il est plus discret dans le secondaire, à l'exception « d'îlots d'excellence » (dont V.Astier lycée de DIE), où la sensibilisation à l'environnement est réalisée « au jour le jour », dans l'action ou lors d'arrêts, par exemple, présentant de « beaux endroits ».



Synthèse spécifique deuxième table ronde

(elle engage à poursuivre cette réflexion pour développer notamment la question de ce qui s'enseigne)

Points clefs nous paraissant (entre autres) à retenir :

- ✚ La proposition du CEDRE pour définir : la culture scolaire des APSA et les formes de pratique scolaires
- ✚ Pourquoi enseigner les sports de nature à l'école ?
 - l'apprentissage d'une motricité d'adaptation vis-à-vis de l'incertitude du milieu, le dénominateur commun pouvant contribuer à définir les sports de nature est que : *la réponse est donnée par le milieu*
 - des valeurs de responsabilité, de sécurité
 - sortir de l'urbanité, environnement, nomadisme, découverte
 - la notion de « vrai », on ne triche pas
 - *peur/plaisir*
 - dimension symbolique, s'éprouver, rudesse des éléments
 - permettre à chacun de trouver *un niveau de pratique à sa mesure où il est sûr de réussir,*
 - l'idée d'une *appropriation esthétique de l'environnement*, de paysages
 - outiller l'élève en éléments de lecture, de décodage, pour rendre intelligibles des *choix*, garants ultérieurement de son autonomie, de sa sécurité.
 - La confiance en soi, la solidarité, la *qualité et densité des rapports sociaux* générés
 - *support d'enseignement particulièrement favorable quant à la mixité d'un public, la réussite remarquable des filles*
- ✚ Singularité des formes de pratique. Qu'est-ce qui s'enseigne ?
 - UNSS : compétitions par équipes, temps ou points des différents membres additionnés, notion de joker dans l'équipe (la moins bonne performance n'est pas retenue) visant à dédramatiser l'erreur éventuelle, présence obligatoire (escalade) d'un jeune officiel non compétiteur (affecté au jury de l'épreuve) dans la constitution de l'équipe
 - école primaire : la différenciation des espaces et guidages (déclinaison de niveaux), le sens donné par l'interdisciplinarité (le projet), la dimension émotionnelle du conte, de la trajectoire
 - secondaire :
 1. mettre les élèves en activité, dans des conditions de sécurité, en gérant la paix sociale et en générant du plaisir
 2. différentes formes de pratique sont utilisées pour proposer des contenus d'enseignement, selon les publics et les enseignants, dont la forme virtuose, vertigineuse (représentation élève) et la forme d'itinérance (représentation enseignant),
 3. la gestion de la chute comme contenu d'enseignement majeur
 4. des liens discrets vers l'environnement, la mise en réseau des disciplines

Annexes

-La proposition du CEDRE

article complet sur le site AEEPS <http://www.site.aeeps.org/spip.php?article226>

-Le dispositif USEP13 de Course d'Orientation <http://www.site.aeeps.org/spip.php?article164>